



Accident en stationnement non responsable mais sans assurance

Par **Hamelyne**, le **03/04/2013** à **11:11**

Bonjour, je vous expose notre problème. Nous avons résilié notre assurance voiture en envoyant 2 mois auparavant une lettre recommandée avec AR. C'était le 1 février, pour une fin de contrat pour le 1^{er} avril. Nous avons trouvé notre prochaine assurance, avons établi un contrat mais nous étions laissés du temps pour renvoyer les papiers et souscrire pour de bon. Le week-end pascale se passe, nous oublions de régler cette histoire d'assurance. Le 2 avril, mon mari se gare devant la boulangerie et va chercher du pain ... Il revient, une bonne dame lui a explosé l'arrière de la voiture en se garait. Constat, tout se passe bien. Il rentre et là on réalise qu'il n'est plus assuré depuis la veille! Du fait de notre négligence....que risque-t-on? Civilement? Pénalement? L'assurance de la dame peut-elle se retourner contre nous? Devrions-nous prendre à notre charge les dégâts sur notre véhicule? Et pire sur le sien? Peut-il y avoir un dépôt de plainte pour défaut d'assurance?rnMerci de vos réponses

Par **chaber**, le **03/04/2013** à **11:30**

bonjourrncomment est rempli le constat amiable? croix pour A et B, observations éventuelles de planrnle stationnement était-il régulier?rnun stationnement irrégulier entraînerait un partage à 50%rnIl faudra que vous fassiez directement auprès de l'assureur adverse.rn[citation] Nous avons trouvé notre prochaine assurance, avons établi un contrat mais nous étions laissés du temps pour renvoyer les papiers et souscrire pour de bon[/citation]n'y a-t-il pas eu de note de couverture?

Par **Hamelyne**, le **03/04/2013 à 13:14**

Le constat: croix pour A 1 a l'arrêt, croix pour B 3 prenait un stationnement. Stationnement régulier. Qu'est-ce qu'une note de couverture? Nous avons les exemplaires à renvoyer...avant le 1^{er} avril évidemment....que fait-on alors? On envoie un devis des réparations à l'assurance adverse? Ceci même si nous étions en défaut d'assurance?

Par **chaber**, le **03/04/2013 à 13:59**

bonjourrrrrune note de couverture vous offre une garantie immédiate valable un mois dans l'attente de l'établissement du contrat et sa signature. Il est délivré une vignette d'assurances barréernrnest-ce votre cas?

Par **Hamelyne**, le **03/04/2013 à 14:23**

Heeee non....

Par **chaber**, le **03/04/2013 à 15:19**

bonjourrrrrQuelle est la date d'effet du contrat? rrrndepuis quelle date avez-vous reçu les papiers pour signature?

Par **Hamelyne**, le **03/04/2013 à 15:24**

Ca date du 12 janvier...non non nous n'étions vraiment plus assurés pendant 48h, ce qui a suffi pour que cette bonne dame rate son créneau... Alors que faisons-nous à votre avis?

Par **chaber**, le **03/04/2013 à 16:26**

bonjourrrrrIl vous faut d'urgence régulariser votre situation pour éviter de rouler sans assurance
Pour effectuer votre recours auprès du responsable, par LRAR vous lui écrivez en réclamant le montant du devis dont vous lui joignez copie. (conservez une copie de votre lettre bien entendu)et selon l'importance, vous réclamez également des frais d'immobilisation 10€ jourrrrrL'assureur fera certainement expertiser votre véhicule qui doit rester en l'état.
Le fait de ne pas être assuré ne vous enlève pas vos droits à indemnisation au titre de l'art 1382 du code civil

Par **Hamelyne**, le **03/04/2013 à 17:26**

Merci beaucoup pour vos reponses, nous sommes assures depuis ce matin 0h01...mon mari est chez le carrossier pour un devis que nous enverrons donc par LRAR a l assureur de cette bonne dame qui a rate son creneau pendant que mon mari achetait du pain et des tartelettes....quand meme si c est pas la poisse...quoique ca aurait pu etre bc plus grave....

Par **chaber**, le **03/04/2013 à 17:36**

bonjourrrn[citation]pendant que mon mari achetait du pain et des tartelettes.[/citation] le stationnement était-il régulier?rrnDans votre courrier, il vaudra mieux éviter d'en parler.rnrnDemandez également à votre réparateur la durée prévisible des travaux pour justifier la réclamation de l'immobilisation.

Par **Hamelyne**, le **03/04/2013 à 18:23**

Oui oui le stationnement etait tout a fait regulier, dans les places reservees a la clientele de la boulangerie...mais je ne m etendrais pas la dessus, c etait pour souligner l absurdite de la situation....